



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Section départementale du Val d'Oise

38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE

fnecfpo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

Déclaration de la FNEC FP-FO 95 au CTSD du 14 février 2022

Madame la directrice académique,

Nous sommes réunis en CTSD sur la question des moyens dans le 1^{er} degré pour la rentrée 2022. Concernant cette carte scolaire, la dotation positive en postes de 141 Equivalents Temps Pleins est un trompe-l'œil. Elle est largement insuffisante pour couvrir les besoins existants et répondre à la situation dégradée vécue au quotidien dans les écoles.

Les priorités nationales (« dédoublements » en éducation prioritaire notamment) absorbent la plus grande partie des moyens, ce qui ne va améliorer en rien les conditions de travail dans les écoles. Ainsi, en éducation prioritaire, beaucoup d'écoles vont voir se poursuivre et se développer le « co-enseignement » contraint en GS, CP et CE1 par manque de locaux, avec des effectifs trop importants. Dans les écoles hors éducation prioritaire, les effectifs restent chargés et la limitation affichée « à 24 élèves » en GS, CP ou CE1 provoque souvent une surcharge des autres niveaux.

Pour la FNEC FP FO, c'est bien dans toutes les classes qu'il faut faire baisser les effectifs : les conseils des maîtres doivent conserver leur rôle pour organiser les structures d'écoles et la répartition des niveaux entre enseignants. C'est d'ailleurs ce qu'ont massivement exprimé nos collègues en s'opposant au profilage des postes en REP et REP+.

Après la puissante mobilisation des personnels au mois de janvier, le gouvernement et le ministre Blanquer ont été contraints de permettre le recrutement sous statut de la totalité des listes complémentaires dans les académies. En cela, il a enfin répondu à la revendication portée depuis des mois par la FNEC FP FO d'un recrutement d'enseignants sous statut. Pour autant, le problème reste entier dans l'académie de Versailles, et donc dans notre département, puisqu'il n'y a pas eu de liste complémentaire ouverte en juin 2021. La FNEC FP FO s'est adressée en janvier à la rectrice pour que des mesures exceptionnelles puissent être prises, à

savoir la possibilité d'un recrutement sous statut des derniers candidats admissibles aux CRPE 2021 qui n'ont pas été admis en juin dernier.

En effet, la situation catastrophique du manque de personnels dans les écoles est toujours d'actualité, preuve en est le nombre record de jours de classes non remplacés sur la période. Comme à l'hôpital public, la crise sanitaire n'a été que le révélateur du manque de moyens donnés à l'École depuis de nombreuses années. Pendant la crise, des centaines de milliards ont été donnés aux entreprises, notre ministre a lui-même rendu des centaines de millions d'euros du budget de l'Education nationale ces dernières années.

C'est cette politique de destruction de l'École sciemment organisée par le gouvernement qui a été massivement rejetée le 13 janvier.

Dans notre département, aucun poste de remplaçant n'est créé. Or la pénurie de remplaçants n'est pas seulement un problème covid ou d'application de protocole mais bien un problème structurel auquel il faut répondre en créant les postes nécessaires ! La création d'une brigade départementale unique de remplaçants n'est en rien une réponse au manque de remplaçants.

Nous profitons de ce CTSD pour réaffirmer notre revendication d'abandon des évaluations d'écoles qui se développent dans notre département.

Dès à présent nous attendons de vous, Madame la directrice académique que vous réclamiez les moyens et les postes supplémentaires dont notre département a besoin pour assurer le bon fonctionnement des écoles.

Plus que jamais, la FNEC-FP FO revendique :

- Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins, de personnels sous statut dans les écoles,
- Pas une classe à plus de 25 élèves en maternelle comme en élémentaire
- L'arrêt des protocoles inapplicables
- L'augmentation du point d'indice pour retrouver sa valeur réelle, soit désormais 22,68 % d'augmentation
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH